



La limitation du droit aux allocations d'insertion : nature des sorties en 2018

Préambule



En juin 2017, l'ONEM a publié une étude « Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion ». Cette évaluation ex post portait sur l'un des principaux aspects de la réforme de l'allocation d'attente vers l'allocation d'insertion, à savoir le fait que le droit à ces allocations a été limité à une période de maximum 36 mois (pour les chômeurs cohabitants) ou à 36 mois après l'âge de 30 ans (pour les autres catégories familiales). Cette réforme faisait suite aux recommandations d'instances internationales résultant du fait que la Belgique est l'un des seuls pays à octroyer des allocations sur la base des études. En outre, dans la plupart des pays, les allocations de chômage octroyées sur la base de prestations de travail sont, elles aussi, limitées dans le temps – la durée du droit variant souvent entre 1 et 2 ans – ce qui n'est pas le cas en Belgique.

La publication de juin 2017 se limitait aux résultats pour l'année 2015, soit la première année où la fin du droit pouvait éventuellement être atteinte. La limitation du droit aux allocations d'insertion est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, mais du fait des mesures transitoires qui ont été décidées, les premiers cas de fin de droit ne sont apparus qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. De ce fait, la sortie la plus importante a eu lieu au mois de janvier de cette année-là, et ce bien qu'il s'agisse d'une mesure structurelle qui entraîne chaque mois des cas de fin de droit. En outre, cela a eu pour conséquence que ce groupe de sortants avait un profil très différent de celui des sortants des autres mois.

Pour cette raison, et du fait de l'impact important de cette réforme sur la population concernée, l'ONEM constate que même après l'apparition de l'analyse mentionnée, il y a encore et toujours une forte demande d'informations concernant les cas ultérieurs de fin de droit. Par conséquence, l'ONEM s'engage à répondre à cette demande en publiant de temps en temps une mise-à-jour d'un certain nombre de données sur les sortants pour cause de fin de droit. La présente publication, qui concerne les sortants de l'année 2018, s'inscrit dans cet engagement et fait partie de l'évaluation des mesures socio-économiques relevant de la compétence de l'ONEM, qui constitue une des obligations reprises dans le contrat d'administration que l'Office a conclu avec l'Etat belge.

La publication examine quelle était la nature de la sortie pour cause de fin de droit des personnes concernées en décrivant leur situation socio-économique après la sortie. Pour l'analyse sur le plan quantitatif et le plan budgétaire, on fait référence à la publication des résultats sur les sortants de 2015 (cf. la publication « Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion » de juin 2017). Etant donné que la sortie au cours de janvier 2015 était beaucoup plus importante qu'au cours des mois qui ont suivi (pour rappel : il s'agissait de 16 701 des 28 756 sortants de 2015, soit 58,1 %), l'impact quantitatif et budgétaire le plus important se situe en tout état de cause en 2015. En d'autres termes, la nature de la sortie reste principalement un thème de recherche pertinent.

Les sortants de janvier 2015 présentent, en outre, un profil différent de celui des sortants ultérieurs, à savoir une présence relativement plus élevée de caractéristiques liées à la diminution des possibilités de sortie du chômage. Nous entamons donc cette analyse par une ébauche du profil du groupe visé de 2018.

Sommaire



Préambule	3
1 Aperçu général des sorties du chômage en raison de la fin du droit aux allocations d'insertion en 2018.....	5
2 Position socio-économique des sortants après l'expiration du droit aux allocations d'insertion.....	9
2.1 Sortie vers l'emploi (emploi régulier)	11
2.1.1 <i>Comparaison avec les groupes de contrôle</i>	11
2.1.2 <i>Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes</i>	12
2.2 Sortie vers d'autres formes d'allocations	17
2.2.1 <i>Revenu d'intégration</i>	17
2.2.2 <i>Maladie</i>	23
2.2.3 <i>Pension</i>	26
2.2.4 <i>Autres statuts ONEM</i>	27
2.3 Les positions socio-économiques inconnues.....	29
3 Conclusion.....	31
4 Note technique : détermination de la position socio-économique.....	33
4.1 Définition de la position socio-économique (« direction de sortie ») des intéressés dans le groupe visé et les groupes de contrôle.....	33
4.2 Interprétation des variables liées au profil.....	35
4.3 Approche alternative des sorties	36



1

Aperçu général

Comme dans la précédente publication, le groupe visé est défini comme suit : une sortie pour cause de fin du droit est comptabilisée lorsque quelqu'un [A] a reçu un paiement pour une allocation d'insertion pour le mois X, mais plus pour le mois X+1 et [B] que ce mois X+1 correspond au premier mois complet durant lequel cette personne atteint la date de fin théorique du droit.¹

Utilisation faite de la méthode précitée, ce sont, au total, 4 970 sortants qui ont été dénombrés en 2018. Ceux-ci comprenaient encore des personnes qui bénéficiaient déjà d'allocations d'insertion avant l'entrée en vigueur de la mesure le 1^{er} janvier 2012 (dénommés le « stock »). Leur proportion relative était (comme on s'y attendait) la plus élevée au mois de janvier 2015. Elle diminue cependant par la suite (voir graphique 1). Dans le sillage de cette diminution, on remarque également pour chaque mois de 2018 que le nombre de sortants est moins élevé qu'au cours du mois correspondant de 2015.

¹ N.B. : Il s'agit ici de mois de référence et non de mois d'introduction. La différence entre les deux méthodes de comptage est expliquée dans les définitions statistiques publiées sur le site web de l'ONEM.

Comme indiqué dans la publication de juin 2017, cette donnée n'est toutefois jamais totalement définitive, étant donné la possibilité pour les intéressés d'encore ouvrir d'éventuels droits additionnels ou des droits à des prolongations ou à des élargissements avec effet rétroactif. Son impact sur le plan statistique est toutefois relativement minime. Les données citées ici et portant sur l'année 2015 sont dès lors harmonisées avec la précédente publication.

Graphique 1

Evolution du nombre de sortants à la suite de l'expiration du droit aux allocations d'insertion : proportion entre le stock et les nouveaux entrants (1^{er} janvier 2012 ou plus tard)

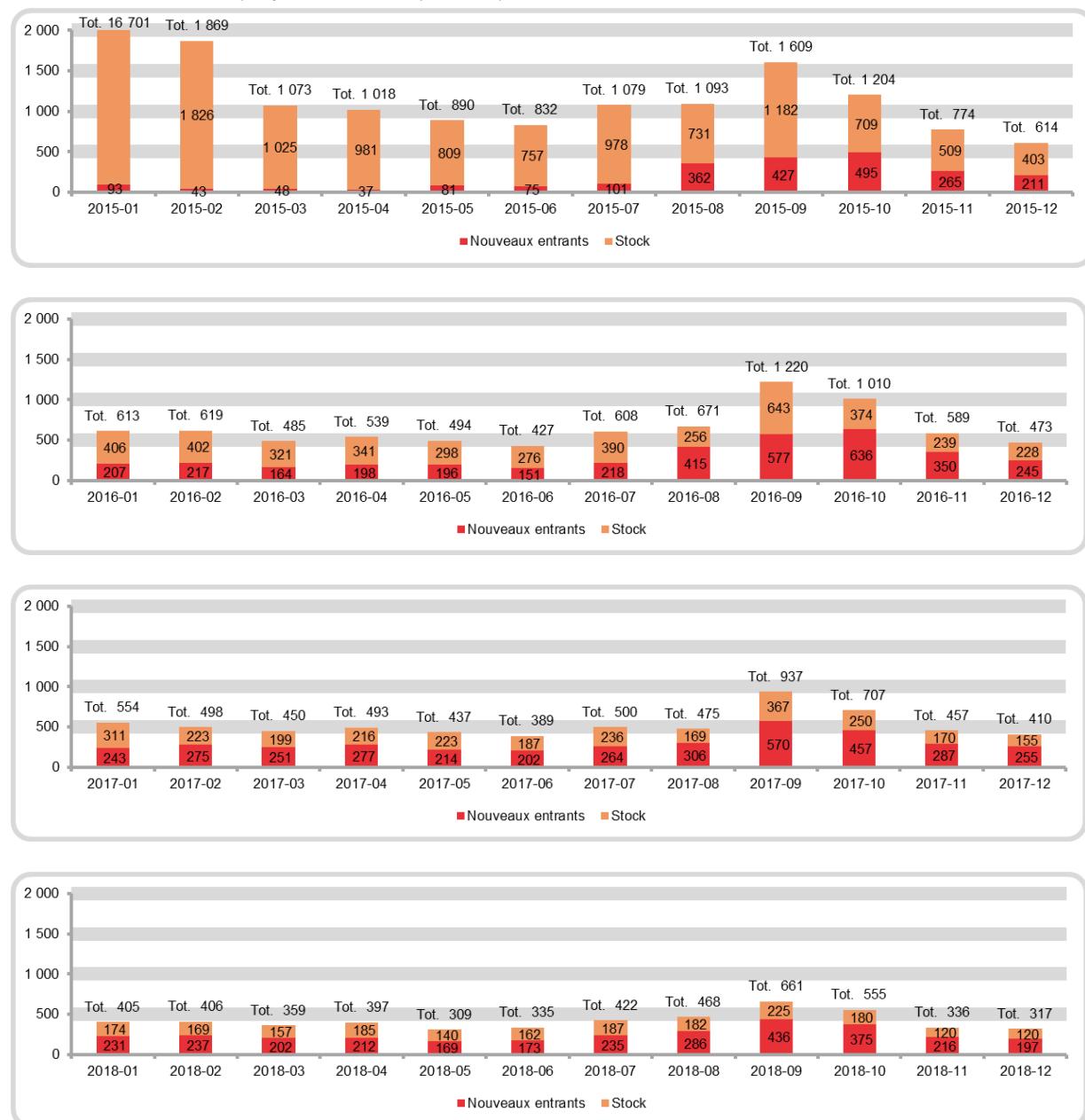


Tableau 1

Profil des personnes sorties consécutivement à l'expiration du droit aux allocations d'insertion en 2015-2018 : personnes différentes

		Total 2015	Total 2017	Total 2018
Sexe	Hommes	11.357	2.831	2.236
	Femmes	17.399	3.476	2.734
Région	Région flamande	4.984	1.357	923
	Région wallonne	19.027	4.224	3.458
	Région de Bruxelles-Capitale	4.745	726	589
Classe d'âge	< 30 ans	10.869	3.933	3.055
	30-39 ans	11.259	1.900	1.592
	40-49 ans	5.527	387	253
	50 ans ou plus	1.101	87	70
Catégorie familiale	Chefs de famille	7.270	1.012	851
	Cohabitants	17.822	4.805	3.647
	Isolés	3.664	490	472
Durée de chômage	< 5 ans	6.632	3.442	2.590
	<i>dont < 3 ans</i>	248	136	94
	5 ans - < 10 ans	6.519	1.012	883
	10 ans - < 15 ans	7.088	1.104	971
	15 ans ou plus	8.517	749	526
Niveau d'étude	Peu qualifiés	13.579	2.430	1.812
	Moyennement qualifiés	12.070	3.080	2.597
	Hautement qualifiés	3.106	797	561
Total		28.756	6.307	4.970

		Total 2015	Total 2017	Total 2018
Sexe	Hommes	39,5%	44,9%	45,0%
	Femmes	60,5%	55,1%	55,0%
Région	Région flamande	17,3%	21,5%	18,6%
	Région wallonne	66,2%	67,0%	69,6%
	Région de Bruxelles-Capitale	16,5%	11,5%	11,9%
Classe d'âge	< 30 ans	37,8%	62,4%	61,5%
	30-39 ans	39,2%	30,1%	32,0%
	40-49 ans	19,2%	6,1%	5,1%
	50 ans ou plus	3,8%	1,4%	1,4%
Catégorie familiale	Chefs de famille	25,3%	16,0%	17,1%
	Cohabitants	62,0%	76,2%	73,4%
	Isolés	12,7%	7,8%	9,5%
Durée de chômage	< 5 ans	23,1%	54,6%	52,1%
	5 ans - < 10 ans	22,7%	16,0%	17,8%
	10 ans - < 15 ans	24,6%	17,5%	19,5%
	15 ans ou plus	29,6%	11,9%	10,6%
Niveau d'étude	Peu qualifiés	47,2%	38,5%	36,5%
	Moyennement qualifiés	42,0%	48,8%	52,3%
	Hautement qualifiés	10,8%	12,6%	11,3%
Total		100,0%	100,0%	100,0%

Le profil du groupe visé en 2018 connaît, dans les grandes lignes, les mêmes proportions que celui du groupe visé en 2017. Des différences plus faibles peuvent être mesurées pour la région (-2,9 points de pourcentage pour la Région flamande), les catégories familiales (-2,8 points de pourcentage pour les cohabitants), la durée du chômage (-2,5 points de pourcentage pour <5 ans) et le niveau d'études (+3,4 points de pourcentage moyennement qualifiés).



2

Position socio-économique des sortants

Dans cette partie, nous examinons la position socio-économique dans laquelle se retrouvent les personnes intéressées une fois sorties du chômage consécutivement à l'expiration de leur droit aux allocations d'insertion (les dénommées « directions de sortie »). Dans un souci de lisibilité de cette note, nous nous limitons ici à décrire les aspects de la méthodologie utilisée qui sont nécessaires à la bonne compréhension de l'analyse suivante. Pour une description méthodologique plus rigoureuse, nous renvoyons le lecteur à la note technique jointe en annexe de la présente publication et/ou de la publication de juin 2017.

Selon la méthodologie utilisée ici, la sortie a été déterminée sur base d'un suivi des intéressés du groupe visé pendant six mois après le dernier mois de référence durant lequel ils ont perçu une allocation d'insertion. La position socio-économique des intéressés a été observée pendant chacun des mois de cette période de suivi. Plusieurs observations pouvant être faites au fil des mois, il a fallu établir des règles de priorité afin d'indiquer une sortie uniforme. Les observations ont été subdivisées comme suit (par ordre décroissant de priorité) :

- Décès
- Pension
- Occupation (en premier lieu salarié, puis comme indépendant)
- Autres formes d'allocations de l'ONEM
- Maladie
- Revenu d'intégration

Toutes les observations, à l'exception de celles liées au revenu d'intégration, ont pu se faire par le biais d'un datamerging. Les données relatives au revenu d'intégration ont dû être fournies par l'intermédiaire de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale (BCSS). L'ONEM a, pour ce faire, fourni les fichiers de données nécessaires à la BCSS qui les a enrichis de données relatives au revenu d'intégration, d'une part, et les a anonymisés, d'autre part, cela afin de protéger la vie privée des intéressés.

Afin d'évaluer l'incidence de la mesure sur la position socio-économique des intéressés au sein du groupe visé, on a établi ici une comparaison avec trois groupes de contrôle. Chacun des trois groupes de contrôle

est composé d'une sélection de chômeurs présentant les mêmes caractéristiques de profil que le groupe visé actuel.² Une des sélections a été opérée au sein de la population des personnes bénéficiant d'allocations de chômage en 2018. Ce groupe de contrôle se trouve donc dans une situation d'emploi identique d'un point de vue historique que le groupe visé. Une autre sélection a été effectuée parmi les allocataires d'insertion en 2010. Ce groupe se trouve dans le même régime que le groupe visé et occupe une situation d'emploi comparable sur le plan historique. La dernière sélection a été réalisée au sein de la population des bénéficiaires d'allocations de chômage en 2010, et ce afin de pouvoir vérifier la comparabilité avec les deux autres groupes de contrôle. Les résultats obtenus pour le groupe visé au niveau des autres types de sortie (maladie, revenu d'intégration, etc.) sont, eux aussi, comparés à ceux enregistrés pour les trois groupes de contrôle.

Veuillez noter qu'il s'agit ici d'autres groupes de contrôle que ceux utilisés dans les publications précédentes. En premier lieu, le groupe de contrôle contemporain (le groupe percevant une allocation de chômage au cours de la même année que le groupe visé examiné) doit y être défini en 2018. En outre, comme mentionné, il existe des différences de profil pertinentes entre le groupe visé en 2015 (à savoir pour le grand groupe de sortants du mois de janvier) et celui de 2016, 2017 et 2018, et il s'est par conséquent avéré nécessaire d'également revoir les groupes de contrôle de 2010, et ce en vue de rendre une comparaison possible.

Pour déterminer leur position socio-économique, il a été procédé de la même manière que pour le groupe visé, comme pour la publication précédente, compte tenu des nuances suivantes :

- Etant donné qu'il n'y a pas toujours de sortie au sein des groupes de contrôle, pour ces groupes, la période de suivi commence lors du mois de référence durant lequel l'intéressé a été sélectionné pour faire partie du groupe de contrôle sur la base de son profil.
- L'occupation, la maladie ou le revenu d'intégration ne sont pris en compte que lorsqu'on observe en même temps une sortie du statut d'allocataire auprès de l'ONEM.
- Pour les groupes de contrôle, le fait de conserver l'allocation existante est également une position socio-économique possible. Les intéressés qui ont continué de percevoir chaque mois une allocation dans le même statut durant toute la période de suivi ont été intégrés ici.

² Il s'agit entre autres d'un échantillon aléatoire stratifié sur la base des caractéristiques de profil traités dans le 0.

2.1

Sortie vers l'emploi (emploi régulier)

2.1.1

Comparaison avec les groupes de contrôle

Tableau 2

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers l'emploi régulier pour le groupe visé et pour les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%

Pour le groupe visé de 2018, on note un pourcentage de sortie vers l'emploi de 54,1%. Cette proportion est bien plus importante que les pourcentages de sortie que on peut observer dans les groupes de contrôle. Néanmoins, l'ampleur de la sortie vers l'emploi dépend naturellement aussi des caractéristiques de profil des intéressés.

2.1.2

Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes

Tableau 3

Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la classe d'âge

	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	Groupes de contrôle			Groupe visé		
				2015	2017	2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population									
< 30 ans	3.461	1.556	1.416	10.869	3.933	3.055			
30-39 ans	1.234	2.242	2.339	11.259	1.900	1.592			
40-49 ans	264	339	338	5.527	387	253			
50 ans ou plus	32	85	74	1.101	87	70			
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970			
Nombre de sortants vers l'emploi									
< 30 ans	937	564	666	4.594	2.312	1.832			
30-39 ans	251	647	793	3.013	829	713			
40-49 ans	32	47	73	1.062	162	116			
50 ans ou plus	0	4	14	146	35	29			
Total	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690			
Pourcentage de sortie vers l'emploi									
< 30 ans	27,1%	36,2%	47,0%	42,3%	58,8%	60,0%			
30-39 ans	20,3%	28,9%	33,9%	26,8%	43,6%	44,8%			
40-49 ans	12,1%	13,9%	21,6%	19,2%	41,9%	45,8%			
50 ans ou plus	0,0%	4,7%	18,9%	13,3%	40,2%	41,4%			
Total	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%			

Tant dans les groupes de contrôle que dans le groupe visé de 2015, c'est la règle générale selon laquelle la sortie vers l'emploi diminue à mesure que la classe d'âge augmente qui s'applique. C'est aussi dans une certaine mesure le cas pour le groupe visé de 2018. Bien que l'on puisse également y observer une sortie vers l'emploi plus importante dans les classes d'âge les plus jeunes, l'ampleur de la sortie dans les classes d'âge supérieures ne diffère que de quelques points de pourcentage. En d'autres termes, on remarque une grande différence par rapport aux groupes de contrôle, et ce surtout pour les classes d'âge les plus élevées (50 ans et plus). Pour le groupe visé de 2018, le pourcentage de sorties vers l'emploi est jusqu'à 41,4 points de pourcentage plus élevé par rapport aux personnes du même âge des groupes de contrôle.

Tableau 4

Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la durée du chômage

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
< 5 ans	2.282	1.522	1.492	6.632	3.442	2.590
5 ans - < 10 ans	1.668	2.032	1.783	6.519	1.012	883
10 ans ou plus	1.041	668	892	15.605	1.853	1.497
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi						
< 5 ans	594	544	669	2.928	1.947	1.490
5 ans - < 10 ans	475	585	646	2.479	639	553
10 ans ou plus	151	133	231	3.408	752	647
Total	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
< 5 ans	26,0%	35,7%	44,8%	44,1%	56,6%	57,5%
5 ans - < 10 ans	28,5%	28,8%	36,2%	38,0%	63,1%	62,6%
10 ans ou plus	14,5%	19,9%	25,9%	21,8%	40,6%	43,2%
Total	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%

En ce qui concerne la comparaison en fonction de la durée du chômage, nous constatons également que les pourcentages de sortie vers l'emploi dans les deux groupes visés les plus récents sont, toutes proportions gardées, plus proches entre eux que des groupes de contrôle. On observe en effet chez ces derniers que la sortie vers l'emploi diminue à mesure que la durée du chômage augmente, avec dans certains cas une sortie vers l'emploi qui, dans le cas d'une durée de chômage de 10 ans ou plus, est environ la moitié en comparaison avec une durée de chômage inférieure à 5 ans.

Tableau 5

Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la région

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
Région flamande	922	927	878	4.984	1.357	923
Région wallonne	3.479	2.752	2.763	19.027	4.224	3.458
Région de Bruxelles-Capitale	590	543	526	4.745	726	589
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi						
Région flamande	363	381	485	2.072	863	623
Région wallonne	726	750	882	5.491	2.131	1.815
Région de Bruxelles-Capitale	131	131	179	1.252	344	252
Total	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Région flamande	39,4%	41,1%	55,2%	41,6%	63,6%	67,5%
Région wallonne	20,9%	27,3%	31,9%	28,9%	50,4%	52,5%
Région de Bruxelles-Capitale	22,2%	24,1%	34,0%	26,4%	47,4%	42,8%
Total	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%

Dans chacun des groupes visés décrits, la sortie vers l'emploi est la plus importante en Région flamande, suivie par la Région wallonne et, enfin, la Région de Bruxelles-Capitale. Chacune des trois régions enregistre des pourcentages de sortie plus élevés dans les groupes visés les plus récents que dans les groupes de contrôle.

Tableau 6

Sortie vers l'emploi régulier selon le niveau d'études

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
Peu qualifiés	1.819	1.482	1.428	13.579	2.430	1.812
Moyennement qualifiés	2.615	2.184	2.184	12.070	3.080	2.597
Hautement qualifiés	557	556	555	3.106	797	561
Total	4.991	4.222	4.167	28.755	6.307	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi						
Peu qualifiés	386	378	434	3.373	1.161	913
Moyennement qualifiés	623	695	858	4.076	1.662	1.417
Hautement qualifiés	211	189	254	1.366	515	360
Total	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Peu qualifiés	21,2%	25,5%	30,4%	24,8%	47,8%	50,4%
Moyennement qualifiés	23,8%	31,8%	39,3%	33,8%	54,0%	54,6%
Hautement qualifiés	37,9%	34,0%	45,8%	44,0%	64,6%	64,2%
Total	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%

Tant dans les groupes de contrôle que dans les groupes visés, la sortie vers l'emploi augmente à mesure que le degré de qualification croît. Pour le groupe visé de 2018, la sortie vers l'emploi est, pour les moyennement et hautement qualifiés, plus ou moins similaire à celle du groupe visé de 2017. La sortie vers l'emploi pour les peu qualifiés a augmenté de 2,6 points de pourcentage à 50,4% en 2018.

Tableau 7

Sortie vers l'emploi régulier en fonction de l'incapacité de travail

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
Pas d'incapacité de travail	4.931	4.166	4.115	26.697	6.217	4.909
33% d'incapacité de travail ou plus	60	56	52	2.059	90	61
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi						
Pas d'incapacité de travail	1.217	1.261	1.540	8.763	3.319	2.677
33% d'incapacité de travail ou plus	3	1	6	52	19	13
Total	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Pas d'incapacité de travail	24,7%	30,3%	37,4%	32,8%	53,4%	54,5%
33% d'incapacité de travail ou plus	5,0%	1,8%	11,5%	2,5%	21,1%	21,3%
Total	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%

Le fait que la sortie vers l'emploi est plus importante lorsqu'aucun degré d'incapacité de travail ne s'applique, correspond aux attentes. Pour interpréter les résultats de la sortie vers l'emploi en cas d'incapacité de travail de 33 % ou plus, il convient toutefois d'également tenir compte qu'il s'agit en l'occurrence de très petits groupes et, de ce fait, un certain facteur « hasard » peut jouer un plus grand rôle. Tant pour le groupe visé de 2018 que pour celui de 2017, on enregistre une sortie bien plus importante que pour les groupes de contrôle. Le niveau de différence est beaucoup plus élevé pour le groupe visé avec une incapacité de travail de 33 % ou plus : pour 2018, la sortie vers l'emploi est environ 2 à 12 fois plus importante par rapport à leurs homologues sans incapacité de travail (environ 1,5 à 2 fois plus importante).

Tableau 8

Influence de sanctions éventuelles sur la sortie vers l'emploi régulier

	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	Groupe visé		
				2015	2017	2018
Taille totale de la population						
Pas de sanctions	4.739	4.048	3.034	23.268	4.998	3.930
Au moins une semaine de sanction	252	174	1.133	5.488	1.309	1.040
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi						
Pas de sanctions	1.138	1.203	1.153	6.921	2.643	2.138
Au moins une semaine de sanction	82	59	393	1.894	695	552
Total	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Pas de sanctions	24,0%	29,7%	38,0%	29,7%	52,9%	54,4%
Au moins une semaine de sanction	32,5%	33,9%	34,7%	34,5%	53,1%	53,1%
Total	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%

À l'instar du groupe visé de 2015, le groupe de 2018 ne montre qu'une différence relativement faible en matière de sortie vers l'emploi, selon que les intéressés ont ou non reçu une sanction au cours de la période d'indemnisation pour n'avoir pas suffisamment recherché un emploi.

Tableau 9

Influence de prolongations éventuelles sur la sortie vers l'emploi régulier dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers l'emploi			Pourcentage de sortie vers l'emploi		
	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total
2015	19.788	8.968	28.756	3.913	4.902	8.815	19,8%	54,7%	30,7%
2017	3.539	2.768	6.307	1.645	1.693	3.338	46,5%	61,2%	52,9%
2018	2.989	1.981	4.970	1.458	1.232	2.690	48,8%	62,2%	54,1%

De manière générale, on observe cependant que quiconque a reçu une prolongation du droit aux allocations d'insertion, p. ex. sur la base d'une expérience professionnelle intérimaire, connaît une sortie plus importante vers l'emploi que les demandeurs d'emploi sans prolongation. Pour le groupe visé de 2018, la différence entre les deux groupes est de 13,4 points de pourcentage.

Tableau 10

Sortie vers l'emploi régulier dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	2015			2017			2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	1.868	5.402	7.270	237	775	1.012	225	626	851
Cohabitants	7.257	10.565	17.822	2.301	2.504	4.805	1.712	1.935	3.647
Isolés	2.232	1.432	3.664	293	197	490	299	173	472
Total	11.357	17.399	28.756	2.831	3.476	6.307	2.236	2.734	4.970
Nombre de sortants vers l'emploi									
Chefs de famille	442	1.227	1.669	103	234	337	86	210	296
Cohabitants	3.032	3.300	6.332	1.375	1.414	2.789	1.055	1.146	2.201
Isolés	484	330	814	128	84	212	124	69	193
Total	3.958	4.857	8.815	1.606	1.732	3.338	1.265	1.425	2.690
Pourcentage de sortie vers l'emploi									
Chefs de famille	23,7%	22,7%	23,0%	43,5%	30,2%	33,3%	38,2%	33,5%	34,8%
Cohabitants	41,8%	31,2%	35,5%	59,8%	56,5%	58,0%	61,6%	59,2%	60,4%
Isolés	21,7%	23,0%	22,2%	43,7%	42,6%	43,3%	41,5%	39,9%	40,9%
Total	34,9%	27,9%	30,7%	56,7%	49,8%	52,9%	56,6%	52,1%	54,1%

Tableau 11

Sortie vers l'emploi régulier dans les groupes de contrôle en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Allocations d'insertion 2010			Allocations de chômage 2010			Allocations de chômage 2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	233	635	868	234	641	875	235	643	878
Cohabitants	1.707	1.938	3.645	1.277	1.587	2.864	1.278	1.528	2.806
Isolés	304	174	478	307	176	483	306	177	483
Total	2.244	2.747	4.991	1.818	2.404	4.222	1.819	2.348	4.167
Nombre de sortants vers l'emploi									
Chefs de famille	35	65	100	39	74	113	42	83	125
Cohabitants	490	553	1.043	543	520	1.063	654	643	1.297
Isolés	51	26	77	55	31	86	82	42	124
Total	576	644	1.220	637	625	1.262	778	768	1.546
Pourcentage de sortie vers l'emploi									
Chefs de famille	15,0%	10,2%	11,5%	16,7%	11,5%	12,9%	17,9%	12,9%	14,2%
Cohabitants	28,7%	28,5%	28,6%	42,5%	32,8%	37,1%	51,2%	42,1%	46,2%
Isolés	16,8%	14,9%	16,1%	17,9%	17,6%	17,8%	26,8%	23,7%	25,7%
Total	25,7%	23,4%	24,4%	35,0%	26,0%	29,9%	42,8%	32,7%	37,1%

Pour chacun des groupes décrits, on note, d'une manière générale, un pourcentage de sortie vers l'emploi plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il ressort toutefois d'une précédente analyse que le sexe, en tant que caractéristique de profil, est étroitement lié à la catégorie familiale pour ce qui concerne les chances de trouver un emploi en sortant du chômage.³ En règle générale, les différences les plus importantes entre les deux sexes se situent en effet chez les cohabitants.

Il ressort des données susmentionnées que le pourcentage légèrement plus élevé de sorties vers l'emploi dans le groupe visé de 2018 comparé à celui de 2015 se situe principalement chez les cohabitants (60,4 % contre 55,5 %). Chez les chefs de ménage et les isolés, la sortie vers l'emploi est un peu plus faible (respectivement 34,8 % contre 33,0 % et 40,9 % contre 37,2 %), bien que les différences entre les deux groupes visés restent minimales. Pour chacune des catégories familiales et pour les deux sexes, les chiffres de sortie vers l'emploi sont néanmoins de toute façon plus élevés dans les deux groupes visés les plus récents que dans les groupes de contrôle.

³ Voir notamment la publication de l'ONEM intitulée « Etude des déterminants de la sortie du chômage vers le travail » sortie en septembre 2011.

2.2

Sortie vers d'autres formes d'allocations

2.2.1

Revenu d'intégration

2.2.1.1

Comparaison avec les groupes de contrôle

Le tableau 12 reprend le nombre de personnes qui ont perdu leur allocation d'insertion consécutivement à l'expiration de leur droit et qui sont sorties vers le revenu d'intégration. Au total, le pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration s'élève, en 2018, pour ce groupe, à 13,3%. En revanche, les groupes de contrôle, eux, n'enregistrent qu'une sortie négligeable vers le revenu d'intégration.

Tableau 12

Aperçu global de l'importance de la sortie vers le revenu d'intégration pour le groupe visé et pour les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration	0	0	24	6.304	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration	0,0%	0,0%	0,6%	21,9%	13,0%	13,3%

Au moment d'interpréter cette information, il convient néanmoins de tenir compte du fait que le revenu d'intégration est un « filet de sécurité sociale », notamment pour ceux qui ne bénéficient d'aucun droit aux allocations de chômage ou d'insertion. Etant donné que le droit à cette allocation est ou était, en principe, illimité dans le temps pour chacun de ces groupes de contrôle, il n'est pas illogique qu'une sortie vers le revenu d'intégration soit plutôt rarissime. Lorsqu'aucune autre raison de sortie ne se présentait pour les intéressés, ceux-ci pouvaient en effet conserver leur allocation existante. Lorsqu'on compare le groupe visé et les groupes de contrôle, il est dès lors intéressant de tenir également compte du groupe d'allocataires dans les groupes de contrôle qui ont continué à bénéficier de la même allocation (cf. tableau 13).

Tableau 13

Comparaison de la sortie vers le revenu d'intégration compte tenu du maintien de l'allocation dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Maintien de l'allocation + sortie vers le revenu d'intégration	2.099	1.748	1.615	6.304	818	663
Pourcentage de maintien de l'allocation + sortie vers le revenu d'intégration	42,1%	41,4%	38,8%	21,9%	13,0%	13,3%

En tenant compte du groupe des personnes qui continuent à recevoir l'allocation existante durant toute la période de suivi, nous obtenons une image différente : pour chacun des groupes de contrôle, il s'agit d'environ 35-45 % des intéressés. Il s'agit-là d'une proportion qui s'avère être plus de deux fois supérieure à celle de la sortie vers le revenu d'intégration pour le groupe visé.

2.2.1.2

Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes

Tableau 14

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la classe d'âge

	2015	2017	2018
Taille totale de la population			
< 30 ans	10.869	3.933	3.055
30-39 ans	11.259	1.900	1.592
40-49 ans	5.527	387	253
50 ans ou plus	1.101	87	70
Total	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
< 30 ans	932	240	156
30-39 ans	2.943	482	445
40-49 ans	2.047	80	48
50 ans ou plus	382	16	14
Total	6.304	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
< 30 ans	8,6%	6,1%	5,1%
30-39 ans	26,1%	25,4%	28,0%
40-49 ans	37,0%	20,7%	19,0%
50 ans ou plus	34,7%	18,4%	20,0%
Total	21,9%	13,0%	13,3%

La sortie vers le revenu d'intégration est sensiblement plus faible dans la classe d'âge des < 30 ans (5,1%) que dans les classes d'âge plus élevées. En 2015, on constate globalement que la proportion de sorties vers le revenu d'intégration s'accroît à mesure que la classe d'âge augmente sauf pour les 50 ans et plus. Pour 2017 et 2018, la sortie vers le revenu d'intégration diminue à mesure que la classe d'âge augmente pour les personnes de plus de 30 ans. Pour la classe d'âge de 50 ans et plus, cependant, nous remarquons une légère augmentation en 2018 par rapport à la classe d'âge 40-49 ans.

Tableau 15

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la durée du chômage

	2015	2017	2018
Taille totale de la population			
< 5 ans	6.632	3.442	2.590
5 ans - < 10 ans	6.519	1.012	883
10 ans ou plus	15.605	1.853	1.497
Total	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
< 5 ans	592	232	149
5 ans - < 10 ans	662	90	80
10 ans ou plus	5.050	496	434
Total	6.304	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
< 5 ans	8,9%	6,7%	5,8%
5 ans - < 10 ans	10,2%	8,9%	9,1%
10 ans ou plus	32,4%	26,8%	29,0%
Total	21,9%	13,0%	13,3%

Même sur la base de la durée du chômage, on peut voir que globalement, la sortie vers un revenu d'intégration s'amenuise à mesure que le nombre d'années de chômage comptabilisées diminue. Dans le groupe des personnes dont la durée du chômage est inférieure à 5 ans, la sortie vers le revenu d'intégration se monte à 5,8%, alors que dans le groupe comptant au moins 10 ans de chômage, ce pourcentage atteint 29,0%.

Tableau 16

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la région

	2015	2017	2018
Taille totale de la population			
Région flamande	4.984	1.357	923
Région wallonne	19.027	4.224	3.458
Région de Bruxelles-Capitale	4.745	726	589
Total	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Région flamande	462	67	27
Région wallonne	4.778	620	523
Région de Bruxelles-Capitale	1.064	131	113
Total	6.304	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Région flamande	9,3%	4,9%	2,9%
Région wallonne	25,1%	14,7%	15,1%
Région de Bruxelles-Capitale	22,4%	18,0%	19,2%
Total	21,9%	13,0%	13,3%

Lorsqu'on examine la sortie vers le revenu d'intégration par région, on constate que celle-ci est sensiblement moins élevée en Région flamande que dans les deux autres régions : 2,9%, contre 15,1% en Région wallonne et 19,2% en Région de Bruxelles-Capitale. Ce résultat peut en partie s'expliquer par le fait que la sortie vers l'emploi est également plus élevée en Région flamande que dans les autres régions. La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale enregistrent toutefois, elles aussi, un plus grand nombre de sorties vers l'emploi que vers le revenu d'intégration. Les résultats sont en partie influencés par le fait que la population des personnes sortant du chômage en raison du fait que leur droit aux allocations d'insertion touche à sa fin est, toutes proportions gardées, beaucoup plus importante en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 17

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction du niveau d'études

	2015	2017	2018
Taille totale de la population			
Peu qualifiés	13.579	2.430	1.812
Moyennement qualifiés	12.070	3.080	2.597
Hautement qualifiés	3.106	797	561
Total	28.755	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Peu qualifiés	3.693	453	328
Moyennement qualifiés	2.164	327	304
Hautement qualifiés	447	38	31
Total	6.304	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Peu qualifiés	27,2%	18,6%	18,1%
Moyennement qualifiés	17,9%	10,6%	11,7%
Hautement qualifiés	14,4%	4,8%	5,5%
Total	21,9%	13,0%	13,3%

Tant dans le groupe de sortants de 2015 que dans ceux de 2017 et 2018, la sortie vers le revenu d'intégration diminue à mesure que le niveau de qualification augmente.

Tableau 18

Sortie vers le revenu d'intégration en fonction de l'incapacité de travail

	2015	2017	2018
Taille totale de la population			
Pas d'incapacité de travail	26.697	6.217	4.909
33% d'incapacité de travail ou plus	2.059	90	61
Total	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Pas d'incapacité de travail	5.896	802	654
33% d'incapacité de travail ou plus	318	16	9
Total	6.214	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Pas d'incapacité de travail	22,1%	12,9%	13,3%
33% d'incapacité de travail ou plus	15,4%	17,8%	14,8%
Total	21,6%	13,0%	13,3%

Parmi les personnes du groupe sans degré d'incapacité de travail reconnu qui sont sorties du chômage en 2018, 13,3% d'entre elles sont sorties vers le revenu d'intégration, contre 14,8% chez leurs homologues pour lesquels une inaptitude au travail d'au moins 33 % a été déclarée.

Tableau 19

Influence de sanctions éventuelles sur la sortie vers le revenu d'intégration

	2015	2017	2018
Taille totale de la population			
Pas de sanctions	23.268	4.998	3.930
Au moins une semaine de sanction	5.488	1.309	1.040
Total	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Pas de sanctions	4.925	588	458
Au moins une semaine de sanction	1.379	230	205
Total	6.304	818	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Pas de sanctions	21,2%	11,8%	11,7%
Au moins une semaine de sanction	25,1%	17,6%	19,7%
Total	21,9%	13,0%	13,3%

Si le fait de se voir infliger une sanction pour refus d'emploi pendant la période de chômage ne semblait pas synonyme d'une sortie moins importante vers l'emploi, cela s'avère en revanche être synonyme d'une sortie plus importante vers le revenu d'intégration. Cette observation vaut tant pour le groupe des personnes sorties en 2015 que pour celui des personnes sorties en 2018 : le taux de sortie vers le revenu d'intégration chez les personnes sanctionnées dépasse celui de leurs homologues qui ne se sont pas vu infliger de sanction de respectivement 3,9 et 8,0 points de pourcentage.

Tableau 20

Influence de prolongations éventuelles sur la sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration		
	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total
2015	19.788	8.968	28.756	5.165	1.139	6.304	26,1%	12,7%	21,9%
2017	3.539	2.768	6.307	575	243	818	16,2%	8,8%	13,0%
2018	2.989	1.981	4.970	476	187	663	15,0%	9,4%	13,3%

Lorsqu'on compare les sortants qui ont pu prolonger leur droit de base (p. ex. grâce à une occupation) avec leurs homologues pour lesquels cela n'a pas été le cas, on constate que la sortie vers le revenu d'intégration est clairement moins élevée pour le groupe des personnes ayant bénéficié d'une prolongation. C'est principalement pour les sortants de 2015 qu'il y a une nette différence : la part de sortie vers le revenu d'intégration du groupe des personnes qui n'ont bénéficié d'aucune prolongation excède de 13,4 points de pourcentage celle du groupe des personnes qui ont bénéficié d'une prolongation (contre une différence de 6,5 points de pourcentage pour les sortants de 2018). Pour rappel : nous avons observé des écarts substantiels au niveau de la sortie vers l'emploi sur la base de prolongations éventuelles.

Tableau 21

Sortie vers le revenu d'intégration et inscription comme demandeur d'emploi dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration		
	Pas d'IDE	IDE	Total	Pas d'IDE	IDE	Total	Pas d'IDE	IDE	Total
2015	3.674	25.082	28.756	76	6.228	6.304	2,1%	24,8%	21,9%
2017	1.384	4.923	6.307	39	779	818	2,8%	15,8%	13,0%
2018	1.147	3.823	4.970	23	640	663	2,0%	16,7%	13,3%

Toute personne désireuse de prétendre à un revenu d'intégration est tenue de démontrer qu'elle est disposée à travailler. Pour une part des personnes sortant vers le revenu d'intégration (23 des 663 sortants, soit 2,0 %), nous constatons pourtant que celles-ci ne figurent plus parmi les personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des services régionaux de l'emploi. Cela s'explique par le fait que les CPAS ont, pour des raisons d'équité, le pouvoir de décider que certaines personnes (p. ex. les personnes se trouvant dans une position sociale ou médicale vulnérable) peuvent démontrer qu'elles sont disposées à travailler autrement que par le biais d'une inscription officielle en tant que demandeur d'emploi.

Tableau 22

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	2015			2017			2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	1.868	5.402	7.270	237	775	1.012	225	626	851
Cohabitants	7.257	10.565	17.822	2.301	2.504	4.805	1.712	1.935	3.647
Isolés	2.232	1.432	3.664	293	197	490	299	173	472
Total	11.357	17.399	28.756	2.831	3.476	6.307	2.236	2.734	4.970
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration									
Chefs de famille	794	2.620	3.414	71	333	404	72	256	328
Cohabitants	706	608	1.314	153	103	256	91	76	167
Isolés	970	606	1.576	92	66	158	102	66	168
Total	2.470	3.834	6.304	316	502	818	265	398	663
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration									
Chefs de famille	42,5%	48,5%	47,0%	30,0%	43,0%	39,9%	32,0%	40,9%	38,5%
Cohabitants	9,7%	5,8%	7,4%	6,6%	4,1%	5,3%	5,3%	3,9%	4,6%
Isolés	43,5%	42,3%	43,0%	31,4%	33,5%	32,2%	34,1%	38,2%	35,6%
Total	21,7%	22,0%	21,9%	11,2%	14,4%	13,0%	11,9%	14,6%	13,3%

D'une manière générale, il s'avère qu'il y a relativement peu de différences entre les hommes et les femmes sur le plan du degré de sortie vers le revenu d'intégration. C'est au niveau des chefs de famille que on enregistre l'écart relatif le plus important, la part totale des personnes de sexe féminin sortant vers le revenu d'intégration atteint, pour 2018, 40,9% contre 32,0% pour les sortants de sexe masculin.

Entre les catégories familiales, on constate, en revanche, des écarts bien plus substantiels que ceux observés au niveau de la sortie vers l'emploi. Au total, en 2018, seuls 4,6% des cohabitants sont sortis vers le revenu d'intégration, contre 38,5% pour les chefs de ménage et 35,6% pour les isolés. Cela s'explique évidemment par le fait qu'au moment où est prise la décision d'octroyer ou non un revenu d'intégration, l'existence d'autres ressources (parmi lesquelles celles du partenaire ou des parents) est prise en compte.

2.2.2 Maladie

Tableau 23

Sortie vers la maladie en fonction de la classe d'âge

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
< 30 ans	3.461	1.556	1.416	10.869	3.933	3.055
30-39 ans	1.234	2.242	2.339	11.259	1.900	1.592
40-49 ans	264	339	338	5.527	387	253
50 ans ou plus	32	85	74	1.101	87	70
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers la maladie						
< 30 ans	241	102	70	550	160	132
30-39 ans	133	159	161	830	152	124
40-49 ans	41	40	23	452	43	21
50 ans ou plus	4	6	3	92	12	9
Total	419	307	257	1.924	367	286
Pourcentage de sortie vers la maladie						
< 30 ans	7,0%	6,6%	4,9%	5,1%	4,1%	4,3%
30-39 ans	10,8%	7,1%	6,9%	7,4%	8,0%	7,8%
40-49 ans	15,5%	11,8%	6,8%	8,2%	11,1%	8,3%
50 ans ou plus	12,5%	7,1%	4,1%	8,4%	13,8%	12,9%
Total	8,4%	7,3%	6,2%	6,7%	5,8%	5,8%

Le nombre total de personnes sorties vers la maladie est assez comparable pour le groupe visé de 2018 (5,8%), le groupe visé de 2017 (5,8%) et le groupe de contrôle avec allocations de chômage en 2018 (6,2%). Contrairement à la sortie vers l'emploi, il ressort que la sortie vers la maladie augmente à mesure que la classe d'âge augmente.

Il est étonnant de constater que la sortie vers la maladie est supérieure dans les classes d'âge les plus élevées pour le groupe visé de 2018 que chez leurs homologues du groupe visé de 2015. Pour les 50 ans et plus, on note dès lors le taux de sortie vers la maladie le plus important de tous les groupes décrits. Comme décrit, ce groupe ne représente toutefois, avec 1,4%, qu'une très petite minorité du groupe total visé de 2018.

Tableau 24

Sortie vers la maladie en fonction de la durée du chômage

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
< 5 ans	2.282	1.522	1.492	6.632	3.442	2.590
5 ans - < 10 ans	1.668	2.032	1.783	6.519	1.012	883
10 ans ou plus	1.041	668	892	15.605	1.853	1.497
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers la maladie						
< 5 ans	120	85	81	306	135	107
5 ans - < 10 ans	157	148	113	350	56	54
10 ans ou plus	142	74	63	1.268	176	125
Total	419	307	257	1.924	367	286
Pourcentage de sortie vers la maladie						
< 5 ans	5,3%	5,6%	5,4%	4,6%	3,9%	4,1%
5 ans - < 10 ans	9,4%	7,3%	6,3%	5,4%	5,5%	6,1%
10 ans ou plus	13,6%	11,1%	7,1%	8,1%	9,5%	8,4%
Total	8,4%	7,3%	6,2%	6,7%	5,8%	5,8%

La sortie vers la maladie est sensiblement plus élevée chez les personnes dont la durée du chômage est de 10 ans ou plus. Sur ce point, le groupe visé de 2018 ne diffère pas des autres groupes décrits, même si l'écart peut légèrement varier suivant la population décrite.

Tableau 25

Sortie vers la maladie en fonction de la région

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
Région flamande	922	927	878	4.984	1.357	923
Région wallonne	3.479	2.752	2.763	19.027	4.224	3.458
Région de Bruxelles-Capitale	590	543	526	4.745	726	589
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers la maladie						
Région flamande	73	58	43	461	87	60
Région wallonne	306	212	187	1.194	246	198
Région de Bruxelles-Capitale	40	37	27	269	34	28
Total	419	307	257	1.924	367	286
Pourcentage de sortie vers la maladie						
Région flamande	7,9%	6,3%	4,9%	9,2%	6,4%	6,5%
Région wallonne	8,8%	7,7%	6,8%	6,3%	5,8%	5,7%
Région de Bruxelles-Capitale	6,8%	6,8%	5,1%	5,7%	4,7%	4,8%
Total	8,4%	7,3%	6,2%	6,7%	5,8%	5,8%

Pour le groupe visé de 2018, la répartition selon la région présente peu de différence en ce qui concerne la sortie vers la maladie.

Tableau 26

Sortie vers la maladie en fonction de l'incapacité de travail

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population						
Pas d'incapacité de travail	4.931	4.166	4.115	26.697	6.217	4.909
33% d'incapacité de travail ou plus	60	56	52	2.059	90	61
Total	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers la maladie						
Pas d'incapacité de travail	414	302	249	1.770	357	277
33% d'incapacité de travail ou plus	5	5	8	154	10	9
Total	419	307	257	1.924	367	286
Pourcentage de sortie vers la maladie						
Pas d'incapacité de travail	8,4%	7,2%	6,1%	6,6%	5,7%	5,6%
33% d'incapacité de travail ou plus	8,3%	8,9%	15,4%	7,5%	11,1%	14,8%
Total	8,4%	7,3%	6,2%	6,7%	5,8%	5,8%

En toute logique, les personnes chez qui une incapacité de travail d'au moins 33 % a été déclarée présentent un taux de sortie vers la maladie plus élevé que les personnes sans incapacité de travail. À l'instar du taux de sortie vers l'emploi suivant une éventuelle incapacité de travail, nous devons toutefois souligner qu'il s'agit en l'occurrence d'un très petit groupe, de ce fait, un certain facteur « hasard » peut jouer plus grand rôle.

Tableau 27

Sortie vers la maladie dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	2015			2017			2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	1.868	5.402	7.270	237	775	1.012	225	626	851
Cohabitants	7.257	10.565	17.822	2.301	2.504	4.805	1.712	1.935	3.647
Isolés	2.232	1.432	3.664	293	197	490	299	173	472
Total	11.357	17.399	28.756	2.831	3.476	6.307	2.236	2.734	4.970
Nombre de sortants vers la maladie									
Chefs de famille	145	547	692	17	98	115	14	73	87
Cohabitants	193	808	1.001	40	178	218	36	135	171
Isolés	108	123	231	15	19	34	14	14	28
Total	446	1.478	1.924	72	295	367	64	222	286
Pourcentage de sortie vers la maladie									
Chefs de famille	7,8%	10,1%	9,5%	7,2%	12,6%	11,4%	6,2%	11,7%	10,2%
Cohabitants	2,7%	7,6%	5,6%	1,7%	7,1%	4,5%	2,1%	7,0%	4,7%
Isolés	4,8%	8,6%	6,3%	5,1%	9,6%	6,9%	4,7%	8,1%	5,9%
Total	3,9%	8,5%	6,7%	2,5%	8,5%	5,8%	2,9%	8,1%	5,8%

Tableau 28

Sortie vers la maladie dans les groupes de contrôle en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Allocations d'insertion 2010			Allocations de chômage 2010			Allocations de chômage 2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	233	635	868	234	641	875	235	643	878
Cohabitants	1.707	1.938	3.645	1.277	1.587	2.864	1.278	1.528	2.806
Isolés	304	174	478	307	176	483	306	177	483
Total	2.244	2.747	4.991	1.818	2.404	4.222	1.819	2.348	4.167
Nombre de sortants vers la maladie									
Chefs de famille	26	101	127	12	101	113	10	58	68
Cohabitants	47	204	251	25	137	162	27	142	169
Isolés	21	20	41	20	12	32	8	12	20
Total	94	325	419	57	250	307	45	212	257
Pourcentage de sortie vers la maladie									
Chefs de famille	11,2%	15,9%	14,6%	5,1%	15,8%	12,9%	4,3%	9,0%	7,7%
Cohabitants	2,8%	10,5%	6,9%	2,0%	8,6%	5,7%	2,1%	9,3%	6,0%
Isolés	6,9%	11,5%	8,6%	6,5%	6,8%	6,6%	2,6%	6,8%	4,1%
Total	4,2%	11,8%	8,4%	3,1%	10,4%	7,3%	2,5%	9,0%	6,2%

D'une manière générale, on peut affirmer que la sortie vers la maladie est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (8,1% contre 2,9% dans le groupe visé de 2018), ainsi que chez les chefs de ménage par rapport aux cohabitants et aux isolés (10,2% contre respectivement 4,7% et 5,9%). Cette tendance générale est visible dans chacune des populations décrites.

2.2.3

Pension

Tableau 29

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers la pension dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers la pension	0	0	7	16	7	5
Pourcentage de sortie vers la pension	0,00%	0,00%	0,17%	0,06%	0,11%	0,10%

Etant donné le profil des groupes visés (et du fait que les groupes de contrôle sont basés sur ce profil), la sortie vers la pension dans chacune des populations décrites est négligeable.

2.2.4

Autres statuts ONEM

Tableau 30

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers un autre statut ONEM dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	Groupes de contrôle			Groupe visé		
				2015	2017	2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970			
Nombre de sortants vers un autre statut ONEM	753	627	366	65	21	33			
Pourcentage de sortie vers un autre statut ONEM	15,1%	14,9%	8,8%	0,2%	0,3%	0,7%			

Tableau 31

Sortie vers un autre statut ONEM en fonction du type de nouveau statut ONEM

	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	Groupes de contrôle			Groupe visé		
				2015	2017	2018	2015	2017	2018
Nombre de sortants vers un autre statut ONEM									
Occupation subventionnée et chômage temporaire	654	545	296	6	4	9			
Dispenses pour suivre des études	2	0	4	49	16	7			
Autres formes d'allocations	92	73	62	10	1	17			
Total	748	618	362	65	21	33			
Parts relatives en fonction du type de nouveau statut ONEM									
Occupation subventionnée et chômage temporaire	87,4%	88,2%	81,8%	9,2%	19,0%	27,3%			
Dispenses pour suivre des études	0,3%	0,0%	1,1%	75,4%	76,2%	21,2%			
Autres formes d'allocations	12,3%	11,8%	17,1%	15,4%	4,8%	51,5%			
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%			

Après leur sortie en tant qu'allocataires bénéficiant d'allocations d'insertion, il est également possible que les intéressés bénéficient d'allocations dans un autre régime d'indemnisation pour lequel l'ONEM est (partiellement ou non) compétent. D'une manière générale, cela est beaucoup plus souvent le cas chez les groupes de contrôle que chez les groupes visés (seul 0,7% du groupe visé de 2018).

Pour les groupes visés précédents, il s'agit généralement dans ce type de cas de chômeurs ayant reçu une dispense pour suivre des études, ce qui en tant que mesure visant à accroître les chances des intéressés de trouver un emploi, donne lieu à un élargissement du droit aux allocations d'insertion. En 2018 pour le groupe visé, les autres formes d'allocations forment le plus grand groupe dans les statuts de la RVA. Pour les groupes de contrôle, il s'agit en grande partie d'occupation subventionnée ou de chômage temporaire.

Tableau 32

Sortie vers l'emploi, en ce compris les cas d'emploi subventionné⁴ et de chômage temporaire

	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	Groupes de contrôle			Groupe visé
				2015	2017	2018	
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970	
Nombre de sortants vers une occupation régulière	1.220	1.262	1.546	8.815	3.338	2.690	
Nombre de sortants vers l'emploi subventionné et le chômage temporaire	654	545	296	6	4	9	
Pourcentage de sortie vers une occupation régulière	24,4%	29,9%	37,1%	30,7%	52,9%	54,1%	
Pourcentage de sortie vers l'emploi subventionné et le chômage temporaire	13,1%	12,9%	7,1%	0,02%	0,06%	0,2%	
Pourcentage total de sortie vers l'emploi	37,5%	42,8%	44,2%	30,7%	53,0%	54,3%	

Lorsque l'on élargit ici le taux de sortie vers l'emploi, dont on a parlé précédemment mais qui était limité à une occupation régulière, aux occupations qui résultent d'une occupation subventionnée ou d'une interruption temporaire via chômage temporaire, on obtient pour le groupe visé de 2018 une sortie vers l'emploi de 54,3%. Soit une hausse de 10,1 à 16,8 points de pourcentage par rapport au taux de sortie que l'on peut noter suivant la même définition auprès des groupes de contrôle composés selon les mêmes profils.

⁴ N.B. : L'emploi subventionné se limite ici aux régimes dans lesquels l'ONEM se trouve être en charge de la réalisation des paiements. L'ONEM ne dispose pas de données à propos d'autres formes éventuelles d'emploi subventionné (p. ex. : via des régimes relevant entièrement de la compétence des régions). Un petit nombre de personnes se retrouve également dans le statut de chômage temporaire. Dans ces cas, une anomalie s'est probablement produite dans le timing des flux de données, mais ce statut implique aussi une occupation pour l'intéressé, même si celle-ci est temporairement interrompue.

2.3

Les positions socio-économiques inconnues

Un groupe non négligeable de sortants ne se retrouvent dans aucune des positions socio-économiques qui précèdent. Cela signifie qu'ils n'ont trouvé aucun emploi et ne peuvent pas prétendre ou ne demandent pas une allocation d'une autre branche de la protection sociale.

Ce groupe de sortants peut encore être subdivisé selon que ceux-ci restent ou non inscrits comme demandeurs d'emploi auprès des organismes régionaux de l'emploi après leur sortie. L'IDE signifie en effet que les personnes en question font partie de la population active : elles restent concernées par le marché de l'emploi et bénéficient, à cet effet, d'un accompagnement procuré par les services régionaux.

Tableau 33

Aperçu de la sortie vers l'inactivité ou vers l'activité sans allocations dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de sortants vers une position socio-économique inconnue	496	274	372	17.919	1.754	1.288
avec IDE	426	217	259	17.147	1.556	1.161
sans IDE	70	57	113	772	198	127
Pourcentage de sortie vers une position socio-économique inconnue	9,9%	6,5%	8,9%	62,3%	27,8%	25,9%
avec IDE	8,5%	5,1%	6,2%	59,6%	24,7%	23,4%
sans IDE	1,4%	1,4%	2,7%	2,7%	3,1%	2,6%

Il ressort des données ci-dessus que le groupe visé de 2018 enregistre un taux de 23,4% en tant que demandeur d'emploi sans allocation et de 2,6% en tant que non demandeur d'emploi.

Enfin, il convient encore de souligner que, lorsque l'on considère ensemble toutes les données susmentionnées portant sur les directions de sortie, il subsiste encore une différence minime entre la somme des parties et la taille totale de chacune des populations. Cela s'explique par un petit nombre de décès survenus pendant de la période de suivi (cf. tableau 0).

Tableau 34

Aperçu du nombre de décès après la sortie dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2018	2015	2017	2018
Taille totale de la population	4.991	4.222	4.167	28.756	6.307	4.970
Nombre de décès après la sortie	4	4	4	17	2	5
Pourcentage de décès	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,03%	0,10%

3

Conclusion

Tableau 35
Synthèse des directions de sortie par population

	Emploi	Revenu d'intégration	Maintien des allocations ONEM	Maladie	Autre statut ONEM	Pension/Décès	Demandeurs d'emploi sans allocation	Non-demandeurs d'emploi sans allocations	Total
Allocations d'insertion 2010	1.220	0	2.099	419	753	4	426	70	4.991
Allocations de chômage 2010	1.262	0	1.748	307	627	4	217	57	4.222
Allocations de chômage 2017	1.546	22	1.591	257	366	11	259	113	4.165
2015	8.815	6.304	-	1.924	65	33	10.919	696	28.756
2017	3.338	818	-	367	21	9	1.556	198	6.307
2018	2.690	663	-	286	33	10	1.161	127	4.970
Allocations d'insertion 2010	24,4%	0,0%	42,1%	8,4%	15,1%	0,1%	8,5%	1,4%	100%
Allocations de chômage 2010	29,9%	0,0%	41,4%	7,3%	14,9%	0,1%	5,1%	1,4%	100%
Allocations de chômage 2017	37,1%	0,5%	38,2%	6,2%	8,8%	0,3%	6,2%	2,7%	100%
2015	30,7%	21,9%	-	6,7%	0,2%	0,1%	38,0%	2,4%	100%
2017	52,9%	13,0%	-	5,8%	0,3%	0,1%	24,7%	3,1%	100%
2018	54,1%	13,3%	-	5,8%	0,7%	0,2%	23,4%	2,6%	100%

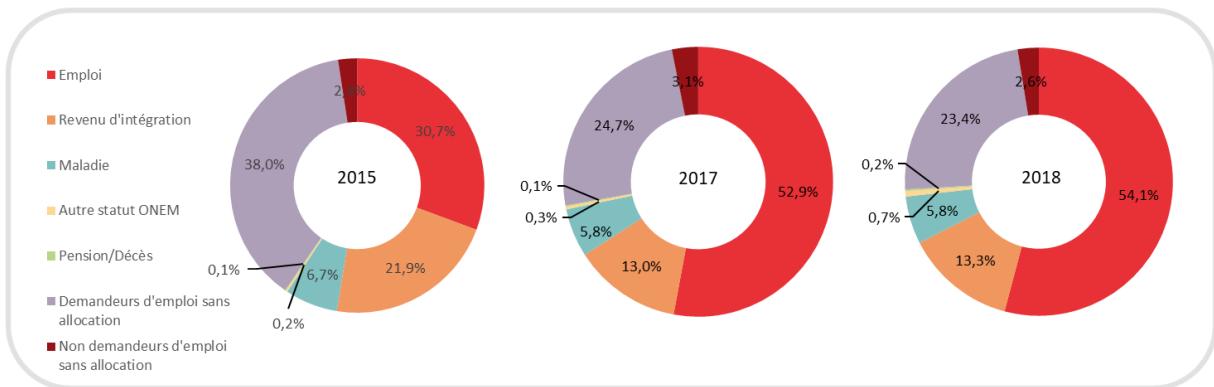
Dans la publication de juin 2017, nous pouvions principalement tirer les conclusions suivantes pour la totalité du groupe visé de 2015 :

- un nombre de sorties vers l'emploi plus élevé que dans les groupes de contrôle ;
- un nombre de sorties vers le revenu d'intégration plus élevé que dans les groupes de contrôle ; et
- un nombre de sorties vers l'activité (demandeur d'emploi) sans allocations plus élevé que dans les groupes de contrôle.

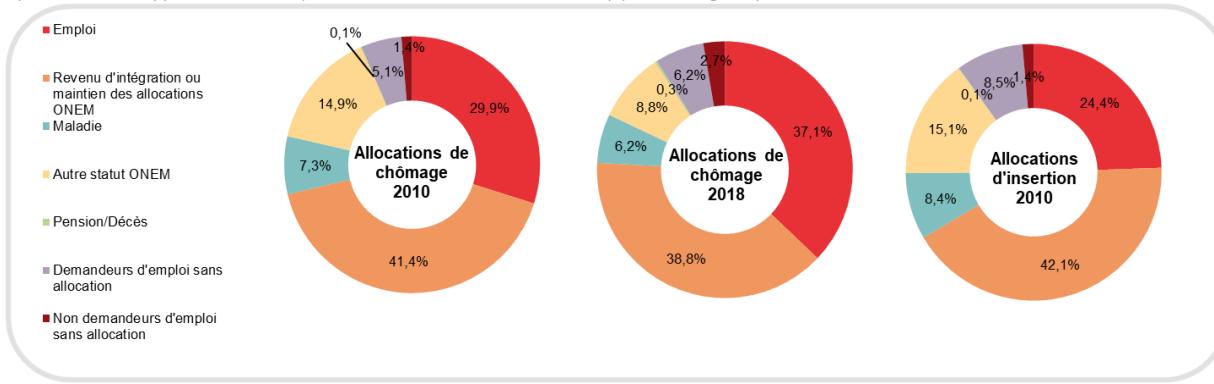
Pour le groupe visé de 2018, nous constatons que ces conclusions générales se confirment. Néanmoins, par rapport aux résultats des sortants de 2015, on voit des différences importantes liées aux caractéristiques de profil des intéressés. A cause de la quantité des sortants de janvier dans la population de 2015, le profil de ces sortants est caractérisé par une présence relativement plus élevée de caractéristiques liées à la diminution des possibilités de sortie du chômage vers l'emploi. Par conséquence, pour la population actuelle, on constate une proportion plus élevée des sortants vers l'emploi qu'en 2015. En revanche, les proportions des sortants vers le revenu d'intégration, vers la maladie et vers l'activité (demandeur d'emploi) sans allocations sont moins importantes.

Il va de soi que pour chacune des populations décrites, il faut tenir compte des caractéristiques de profil spécifiques de(s) l'intéressé(s).

Graphique 2
Synthèse des types de sortie pour le groupe visé



Graphique 3
Synthèse des types de sortie (ou du maintien de l'allocation) pour les groupes de contrôle





4

Note technique

4.1

Définition de la position socio-économique (« direction de sortie ») des intéressés dans le groupe visé et les groupes de contrôle

Pour pouvoir définir la sortie, les données de l'ONEM ont tout d'abord été couplées à des banques de données externes au moyen d'une procédure de datamatching définie pour laquelle l'ONEM dispose d'une habilitation. Conformément à cette procédure, l'ONEM se voit transmettre, par mois de suivi et pour chaque intéressé, un message communiquant, sur la base du numéro de Registre national, les éventuelles positions socio-économiques suivantes (par ordre de priorité) : décès, pension, (dernière) occupation salariée (connue), maladie, (dernier) statut d'indépendant (connu) et (si aucune donnée n'a été retrouvée dans une des catégories qui précèdent) inconnu. Pour toutes ces positions (sauf évidemment pour la position « inconnu »), il est communiqué la date de début de la situation en question. En cas de maladie ou d'occupation salariée ou indépendante, la date de fin est, si elle est connue, elle aussi communiquée. Pour finir, l'ONEM est aussi en mesure de déterminer si l'intéressé a pu éventuellement entrer dans un autre statut ONEM durant les mois de suivi.

Le groupe visé (personnes sorties consécutivement à l'expiration du droit aux allocations d'insertion) a ainsi été suivi au cours du dernier mois de référence au cours duquel l'intéressé a bénéficié d'allocations d'insertion, ainsi qu'au cours des six mois suivants. Pour les groupes de contrôle, le mois de référence de sélection a été pris comme début de la période de suivi. Contrairement au groupe visé, les intéressés avaient toutefois également la possibilité de conserver leur allocation existante pendant la période de suivi. Cela a donné lieu à un certain nombre de variations lors de l'attribution d'une sortie sur la base de ces données.

Pour le groupe visé, durant la période de suivi, seule la date de début d'une des positions socio-économiques qui précèdent a été recherchée. Pour les groupes de contrôle, il a été examiné dans quelle mesure les messages transmis correspondaient ou non avec une sortie du statut d'allocataire : au moyen des dates de début et de fin (sur la base des informations disponibles), on a déterminé quels étaient les mois de la période de suivi durant lesquels quelle position socio-économique était occupée et dans quelle mesure un paiement dans le chef de l'ONEM a ou non été enregistré durant ces mois. Tant pour le groupe visé que pour les groupes de contrôle, on a ensuite déterminé les (éventuelles) sorties sur la base de ces informations. Dans

la mesure du possible⁵, il a été fait usage des mêmes règles de priorité que pour la transmission des messages concernant la position socio-économique dans la procédure de datamerging décrite.

Etant donné que l'ONEM ne dispose pas d'informations quant à l'octroi par les CPAS d'une aide éventuelle à ses (anciens) allocataires, une demande a été introduite auprès de la BCSS dans le but de déterminer la sortie vers le revenu d'intégration. La BCSS a alors examiné, pour les fichiers de données transmis par l'ONEM, si les personnes concernées avaient bénéficié d'une aide du CPAS durant la période de suivi, et ce en s'appuyant sur les données du SPF Intégration sociale. Ces fichiers de données ont ensuite été anonymisés et retransmis à l'ONEM.

Dépendant du moment où ces données sont transmises à l'ONEM et du moment du dernier input de l'SPF Intégration sociale à la BCSS, il est possible que pour les sorties les plus actuelles, la période de suivi de six mois pour ce qui est du revenu d'intégration soit incomplète. De ce fait, il se peut que certaines personnes qui sont classées dans la catégorie des personnes occupant une position socio-économique inconnue seraient, si la période de suivi manquante était complétée, éventuellement encore classées parmi les personnes sortant vers le revenu d'intégration. Il est toutefois relativement peu probable que des données manquantes éventuelles dans la méthodologie utilisée puissent entraîner d'importants glissements sur le plan du type de sortie.

Etant donné que cette étape dans la détermination des positions socio-économiques ne pouvait avoir lieu qu'après la phase de *datamerging*, il a fallu accorder à la sortie vers le revenu d'intégration la priorité la plus faible au niveau des règles de comptage. Dans le cas des groupes de contrôle, il a, tout comme pour la détermination de la sortie par le biais de la procédure de *datamerging*, été posé comme condition qu'une sortie vers le revenu d'intégration n'était comptabilisée que s'il n'y avait, dans le même temps, aucun paiement dans le chef de l'ONEM.

Les intéressés occupant encore une position socio-économique inconnue après avoir déterminé la sortie vers le revenu d'intégration sont comptabilisés comme des personnes étant sorties vers l'inactivité ou l'activité sans allocations. Pour distinguer les deux groupes, une variable a été ajoutée aux fichiers fournis à la BCSS pour indiquer s'ils étaient ou non inscrits comme demandeurs d'emploi pendant la période de suivi.

⁵ La sortie vers la maladie fait ici figure d'exception et s'est vue attribuer une priorité moindre. Des données-tests ont en effet révélé que la sortie vers la maladie dans les groupes de contrôle n'était pas comparable à la sortie dans le groupe visé si on maintenait les règles de priorité existantes. Cela déoulait du fait que le fait d'avoir une allocation semblait plus souvent donner lieu à la communication de périodes de maladie plus courtes, étant donné que les intéressés ne sont pas indemnisables et ne peuvent percevoir d'allocations de chômage ou d'insertion pendant les journées de maladie. En diminuant la priorité des communications de maladie, on réduit fortement l'impact de cet effet sans totalement le neutraliser.

4.2

Interprétation des variables liées au profil

Au moment d'interpréter les variables liées au profil, il convient de tenir compte du fait que celles-ci se basent sur les données à caractère personnel dont l'ONEM dispose dans ses banques de données. Le point de départ a toujours été la situation au cours du dernier mois de référence avec une allocation d'insertion pour le groupe visé et du mois de référence de sélection pour les groupes de contrôle. D'éventuelles modifications au niveau des données à caractère personnel de l'intéressé durant la période de suivi n'ont, dès lors, pas été prises en considération.

Il n'est fait exception à cette règle que lorsque l'éventuelle inscription comme demandeur d'emploi est utilisée comme variable. Etant donné que cette inscription est, en principe, une condition pour l'allocation de chômage ou d'insertion (pour laquelle il existe toutefois des dispenses déterminées), six mois ont été pris en considération à cet égard après le dernier mois de référence de l'allocation d'insertion (groupe visé) ou le mois de référence de sélection (groupes de contrôle). Pour déterminer une éventuelle inscription comme demandeur d'emploi au cours de cette période, on s'est servi des données de la dénommée STAT92. Il s'agit de la statistique sur les demandeurs d'emploi inoccupés rassemblant les données du VDAB, du FOREM, d'Actiris et de l'ADG relatives à l'IDE dont la gestion a été confiée à l'ONEM. Cependant, il faut se rendre compte des retards possibles au niveau de la désinscription des IDE expirées des flux de données des services régionaux vers l'ONEM. Par conséquent, il y a une certaine surestimation du nombre des personnes qui restent inscrites comme DE après leur sortie des allocations d'insertion.

4.3

Approche alternative des sorties

Pour finir, nous communiquons encore les résultats d'une méthode alternative dont l'utilisation a été envisagée pour déterminer les sorties. On a, à cet égard, eu recours aux mêmes règles de priorité quant à la manière de retrouver les positions socio-économiques, mais la sortie est attribuée à la dernière position socio-économique connue de la période de suivi.

Bien que cette approche offre une vision alternative intéressante sur les questions en matière de type de sortie (p. ex. : la sortie bien plus importante vers l'inactivité sans allocations, surtout dans le groupe visé mais aussi dans les groupes de contrôle), il s'avère difficile d'interpréter un tel instantané ou de le concilier avec une autre analyse sur les interactions entre les différentes branches de la protection sociale. En plus, cette méthodologie alternative amplifie la problématique sur la période de suivi revenu d'intégration.

Tableau 36

Aperçu de la dernière position socio-économique connue dans la période de suivi par population

	Emploi	Revenu d'intégration	Maintien des allocations ONEM	Maladie	Autre statut ONEM	Pension/Décès	Demandeurs d'emploi sans allocation	Non-demandeurs d'emploi sans allocations	Total
Allocations d'insertion 2010	903	-	2.569	278	734	4	208	295	4.991
Allocations de chômage 2010	943	-	2.161	185	629	4	97	203	4.222
Allocations de chômage 2018	1.197	15	1.969	124	359	11	90	402	4.167
2015	3.999	5.949	-	0	834	33	11.787	12.103	34.705
2017	2.553	543	-	168	32	9	1.301	1.701	6.307
2018	2.131	454	-	143	40	10	965	1.227	4.970
Allocations d'insertion 2010	18,1%	-	51,5%	5,6%	14,7%	0,1%	4,2%	5,9%	100%
Allocations de chômage 2010	22,3%	-	51,2%	4,4%	14,9%	0,1%	2,3%	4,8%	100%
Allocations de chômage 2018	28,7%	0,4%	47,3%	3,0%	8,6%	0,3%	2,2%	9,6%	100%
2015	11,5%	17,1%	-	0,0%	2,4%	0,1%	34,0%	34,9%	100%
2017	40,5%	8,6%	-	2,7%	0,5%	0,1%	20,6%	27,0%	100%
2018	42,9%	9,1%	-	2,9%	0,8%	0,2%	19,4%	24,7%	100%

